



NOTE DU JURY n°1

INFORMATION DU JURY AUX CONCURRENTS :

GUIDE DES PÉNALITÉS DISCRETIONNAIRES

Pour les infractions pour lesquelles une autre pénalité est prévue, le jury a la possibilité d'attribuer une pénalité allant de 0 à DSQ.

Pour déterminer la pénalité, le jury s'appuiera sur ce document

Les pénalités discrétionnaires ne sont pas juste une liste de pénalité. Les pénalités doivent être ajustées et justifiées, pour maintenir l'homogénéité des décisions.

Le concept général est d'établir une pénalité de base pour chaque infraction, puis de l'augmenter ou de la diminuer selon les circonstances.

Ce système propose des plages de pénalité pour les infractions les plus communes

Si l'infraction n'est pas listée, les réponses à des questions générales permettent de déterminer la plage à utiliser.

Les pénalités sont divisées en 5 plages :

- Plage 0 : Pénalité financière
- Plage 1 : de 0 à 4 heures
- Plage 2 : de 2 à 10 heures
- Plage 3 : de 10 heures à DSQ
- Plage 4 : DSQ

Il faut prendre en considération la pénalité moyenne, puis déterminer par un questionnaire s'il y a lieu de l'augmenter ou de la diminuer dans la même plage, ou de changer de plage.

Une réponse positive aux questions ci-dessous devrait amener une réduction du temps de pénalité :

1. Est-ce que l'infraction était accidentelle (ou provient de circonstances exceptionnelles ?)
2. Est-ce qu'il y a une bonne raison ou une justification à l'infraction ?
3. Est-ce que l'infraction a été déclarée par le skipper lui-même ?
4. Est-ce que quelqu'un qui ne fait pas partie de l'équipage ou du team a contribué à l'infraction ?

Une réponse positive aux questions ci-dessous devrait amener une augmentation du temps de pénalité

1. Est-ce que l'infraction est répétée ?
2. Est-ce que l'infraction était délibérée ?
3. Est-ce que l'infraction est due à de la négligence ou à un manque d'attention ?
4. Est-ce qu'il y a eu une/des tentatives pour éviter l'infraction ?
5. Est-ce que quelqu'un a pâti de l'infraction ?
6. Est-ce que l'infraction a avantaagé le bateau ?



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Le jury peut utiliser d'autres questions qui lui semblent pertinentes pour déterminer si la pénalité doit être aggravée ou diminuée.

	Plage 0	Plage 1	Plage 2	Plage 3	Plage 4
Pénalité	Financière	0 à 4 h	2 à 10 h	10h à DSQ	DSQ
AVIS DE COURSE					
Présence	X				
Publicité	X				
INSTRUCTIONS DE COURSE					
Routage				X	X
Escale technique		X			
Echouement		X			
Assistance VHF entre skippers			X		
Aide extérieure				X	X
Pavillons	X				
DST				X	
Escale		X			
Déclaration de départ		X			
Veille radio			X		
Vacation sécurité		5 min			
Matériel de sécurité			X		
Remplacement d'équipement				X	
Rester à quai		X			
Jauge		X	X		
Plombage		X			
Plombage moteur			X		
Emplacement au port	X	X			
Sortie de l'eau		X			
Equipements de plongée		X			
Infraction chapitre 2 des RCV ou RIPAM			X		
Pénalité selon RCV 44.1(b)				X	
Règles de Classe ou RSO					
Infraction aux règles de classe ou RSO		X	X	X	

Si la pénalité n'est pas listée dans le tableau ci-dessus, ou si plusieurs plages s'appliquent pour une même infraction, le questionnement ci-dessous vient compléter le questionnement initial.

L'infraction compromet-elle la sécurité ?	
Non	1 ou 2
Possible mais pas certain	2 ou 3
Oui	3 ou 4
L'infraction procure-t-elle un avantage au bateau ?	
Absolument pas possible	1 ou 2
Possible sans affecter le classement	2 ou 3
Change certainement la place d'arrivée	3 ou 4
L'infraction peut-elle provoquer (ou a provoqué) dommage ou blessure ?	
Non	1 ou 2
Possible mais pas certain	2 ou 3
Oui	3 ou 4